

Développements AML luxembourgeois

15 novembre 2021, Hôtel Novotel Kirchberg, Luxembourg

14.00-14.50 Evolutions réglementaires récentes et à venir jusqu'à la création de la nouvelle autorité Européenne anti blanchiment

Dernière visite du GAFI : quels changements va-t-elle engendrer ?
Quelles nouvelles directives et mesures faut-il anticiper ?
Création de la nouvelle autorité Européenne anti blanchiment :
Quels changements sont à prévoir ? Comment les anticiper et s'adapter ?
Quelles étapes faut-il prévoir ?
Quelles sera la position de la CRF et des autorités luxembourgeoises ?

14.50-15.40 Mise en application de la 6ème Directive Européenne anti-blanchiment : à quels éléments les professionnels luxembourgeois doivent-ils faire attention pour la respecter scrupuleusement en interne ?

Quelles nouvelles infractions vont être considérées comme du blanchiment ?
Comment les professionnels luxembourgeois devront-ils analyser le nouvel environnement de risque dans lequel ils opéreront ?
Comment les professionnels financiers devront-ils comprendre la notion de « complicité » et quelles précautions prendre pour limiter les risques ?
Quelles sanctions sont prévues pour les professionnels qui seraient considérés comme étant complices de blanchiment ?

Anne Sophie Boul, Senior Associate, Etude Max Mailliet, Luxembourg (confirmée)

Claire Riou Le Jeune, Associate, Etude Max Mailliet, Luxembourg (confirmée)

15.40-16.00 Pause-café

16.00-16.50 Comment les professionnels luxembourgeois doivent-ils classifier leurs risques et évaluer (et éventuellement la modifier) leur stratégie-risque lorsqu'ils traitent avec leurs clients ?

Comment les professionnels doivent-ils évaluer le niveau de risque représenté par leurs clients (en fonction de leur exposition, juridiction, ou de leurs relations avec d'autres professionnels luxembourgeois) ?
A quelle fréquence les professionnels luxembourgeois doivent-ils évaluer leur stratégie risque ?
Quels indicateurs (au sens de la Circulaire 20744) doivent pousser les professionnels à réaliser des déclarations de soupçons au titre d'infraction de blanchiment, fraude ou escroquerie fiscale ?

16.50-17.40 Comment les professionnels luxembourgeois doivent-ils vérifier leur conformité aux différents registres (RBE, registre des fiducies et des trusts) ?

Quelles précautions prendre pour être conforme avec les exigences des registres ?
Comment s'assurer que les informations ayant été reportées sont correctes ?
Quand et comment vérifier l'identité des clients avant de procéder au reporting ?
Quand et comment procéder à la modification des données sur les registres ?
Comment les professionnels luxembourgeois doivent-ils anticiper et solutionner les risques engendrés par la présence sur les registres luxembourgeois et étrangers des données clients ?
OpenLux : quelles conséquences attendre et anticiper ?

Fabio Trevisan, Partner, BSP, Luxembourg (confirmé)

Elodie Vincent, Counsel, BSP, Luxembourg (confirmé)

17.40 Fin de la conférence